

## NOTRE RESEAU DE CORRESPONDANTS ORGANIQUES LEXING VOUS INFORME

### Protection des bases de données : décryptage d'un récent arrêt de la CJUE

- Le cabinet Elegis analyse le contenu et la portée d'un arrêt rendu le 1<sup>er</sup> mars 2012 par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), saisie de plusieurs questions préjudicielles relatives à la protection par le droit d'auteur de la structure d'une base de données (1).
- Il souligne l'importance de cet arrêt, aux termes duquel la Cour retient, d'une part, le critère de l'originalité comme seul fondement de la protection des bases de données par le droit d'auteur et précise, d'autre part, les conditions d'application du critère d'originalité aux œuvres fonctionnelles.



Aurélien Vandeburie  
Cabinet Elegis

(1) [CJUE, 1-3-2012 aff. C-604/10](#)

[Actualité du 5-3-2012](#)

### Divulgarion des règles de modération introduites par Facebook

- Le site Gawker a levé le voile, le 16 février dernier, sur les règles de modération mises en œuvre par Facebook.
- Selon Sébastien Fanti, il est permis, au vu de la lecture de l'article d'Adrian Chen publié le 16 février 2012 sur le site [Gawker](#), de s'interroger sur la pertinence et la licéité de telles pratiques au regard de la législation applicable dans les différents Etats concernés (2).



Sébastien Fanti

(2) [Actualité du 29-2-2012](#)

### La Suisse figurera-t-elle au nombre des paradis numériques ?

- La clôture du site Megaupload atteste, à l'instar de la signature, par l'Union européenne, le 26 janvier dernier, de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), d'un renforcement de la lutte contre le piratage des œuvres protégées par le droit d'auteur.
- Or, ainsi que le rappelle Sébastien Fanti, « *la Suisse se trouve être parmi les pays les plus libéraux en matière de téléchargement illégal* ». Fort de ce constat, il préconise l'instauration d'un « *impôt libérateur pour le droit d'auteur sur Internet* », revêtant la forme d'un paiement forfaitaire acquitté par tous les internautes et rétrocédé aux artistes en vue de compenser le manque à gagner induit du téléchargement illicite de leurs œuvres (3).

(3) [Actualité du 28-1-2012](#)

### Données à caractère personnel : la Maison Blanche entend légiférer !

- La Maison Blanche a dévoilé fin février, un projet de loi sur le droit des consommateurs américains en ligne à la protection de leurs données à caractère personnel (4).
- Ce texte, sans précédent aux Etats-Unis, est édicté alors que l'Union européenne s'appête à réviser la législation applicable en matière de protection des données, en mettant plus particulièrement l'accent sur « le droit à l'oubli ».
- Dans ce contexte, **Françoise Gilbert** nous propose une synthèse analytique du nouveau dispositif, pour ensuite nous préciser les prochaines étapes de la procédure (5).



Françoise Gilbert –  
IT Law Group

(4) [United States Department of Commerce, Communiqué du 23-2-2012](#)

(5) [Actualité du 22-2-2012](#).

